

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 mars 2015**

OBJET

10 – BUDGET ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2015

N° 2015-03-10

NOMENCLATURE : 7/1/2

L'an deux mille quinze, le vingt-trois mars à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le treize mars 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 25

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Excusés : 4

Elisa DRION donne pouvoir à Alain ROYER

Mickaël MENDES donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU

Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Catherine CADOU

Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....25
ayant un pouvoir...4
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

En application de l'article L2311-1 du Code général des collectivités territoriales, le budget de la commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune.

Le budget assainissement de la commune est établi en section de fonctionnement et section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses.

Le budget assainissement de la commune est voté au niveau du chapitre.

Le budget primitif 2015 prend également en compte le résultat de l'exercice 2014 tel que voté précédemment et les reports de crédits non utilisés mais engagés pendant l'exercice précédent.

Le projet de budget primitif 2015 du budget assainissement s'établit comme suit :

Section de fonctionnement 656 750.00 €
Section d'investissement 1 771 147.38 €
Dont restes à réaliser en dépenses 427 750 €

Publié le 26/03/15

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20150323-2015-03-23-DE10-
DE
Date de télétransmission : 26/03/2015
Date de réception préfecture : 26/03/2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour décide :

- DE VOTER le budget primitif 2015 du budget assainissement.

Pour extrait conforme,

Le 23 mars 2015,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Publié le 26/03/15

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20150323-2015-03-23-DE10-
DE
Date de télétransmission : 26/03/2015
Date de réception préfecture : 26/03/2015